

Personnes-ressources :

Associé directeur canadien, Fiscalité
Andrew W. Dunn
416-601-6227

Leader national de la politique fiscale
Albert Baker
416-643-8753

Saint John's
Brian Brophy
709-758-5234

Québec
Dominic Vendetti
450-978-3527

Denis de la Chevrotière
819-797-7419

Montréal
Judith Bellehumeur
514-393-6512

Ottawa
Jeff Black
613-751-5479

Toronto
Heather Evans
416-601-6472

Sud-Ouest de l'Ontario
Len Lucier
905-315-6730

Prairies
Larry Bookman
306-343-4409

Calgary
Brian Pyra
403-503-1408

Région des Rocheuses
John Bylhouwer
604-539-3624

Vancouver
Etienne Bruson
604-640-3175obert

Alerte en fiscalité canadienne

Le 19 mars 2012

Budget fédéral 2012 : Le Canada s'engagera-t-il sur la voie de la croissance et de la prospérité ?

Le ministre des Finances, M. Jim Flaherty, déposera le prochain budget fédéral le jeudi, 29 mars 2012. Si l'on en croit les médias, ce budget devrait marquer un tournant en matière de politique fiscale canadienne.

Dans une **lettre de recommandations pré-budgétaires** adressée au ministre Flaherty, nous avons expliqué que nous croyons que le retard du Canada sur le plan de la productivité nuit à la prospérité durable de notre pays, ce qui a également été exprimé dans notre rapport intitulé ***L'avenir de la productivité : un plan de match en huit étapes pour le Canada***. Bien que la productivité canadienne ait augmenté plus rapidement que celle des États-Unis en 2011, notre niveau de vie est menacé par notre important retard de productivité qui résulte du faible taux de croissance de la productivité que nous avons connu durant les vingt dernières années. Afin de faire face à ce retard à l'égard de la productivité, nos principales recommandations en matière fiscale pour le budget de 2012 sont les suivantes :

- **Favoriser l'innovation par des améliorations au programme de crédit d'impôt à la RS&DE**

Il serait opportun d'améliorer le programme de crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE) en faisant du crédit d'impôt à l'investissement un crédit remboursable pour toutes les entreprises plutôt que seulement pour les petites entreprises qui sont des sociétés privées sous contrôle canadien. Cela permettrait de compenser adéquatement les risques associés aux activités de recherche et développement (R&D) au Canada et contribuerait à attirer les sociétés étrangères en quête d'occasions d'investissement internationales.

Deloitte estime que le Canada devrait prévoir des incitatifs fiscaux en R&D applicables de façon générale pour l'ensemble des secteurs d'activité, auxquels s'ajouteraient des subventions destinées à des secteurs en particulier. La certitude est essentielle pour les entreprises et la remboursabilité du crédit est un élément clé, surtout dans cette période économique difficile.

- **Favoriser le démarrage de nouvelles entreprises grâce à l'amélioration du soutien financier**
Nous sommes d'avis qu'un crédit d'impôt pour investissement providentiel devrait être créé. Cette mesure aiderait à créer un environnement propice à l'innovation et à l'entrepreneuriat, ce qui stimulerait en retour la création d'emplois et la croissance économique.
- **Attirer et garder les gens les plus talentueux au monde**
Nous encourageons le gouvernement à miser sur l'amélioration de la compétitivité de son régime d'imposition des particuliers et de ses politiques d'immigration pour attirer et retenir les personnes les plus aptes à contribuer à la prospérité économique du pays. Nous estimons que les taux d'imposition des particuliers devraient être diminués graduellement sur une période de cinq à dix ans.

Mesures budgétaires attendues

Même si personne en dehors du gouvernement ne connaît les détails du budget, le discours du premier ministre Harper lors du Forum économique mondial de Davos, en Suisse, laisse supposer que le budget de cette année pourrait comporter des changements au programme de RS&DE et au régime de Sécurité de la vieillesse.

Il est possible que le budget comprenne des changements pour favoriser l'innovation au Canada qui seront fondés sur les recommandations du groupe d'experts chargé de l'examen du soutien fédéral à la recherche et au développement (rapport Jenkins). En fait, le ministre d'État (Sciences et Technologie) et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, M. Gary Goodyear, a déjà annoncé, le 6 mars 2012, que le mandat du Conseil national de recherches serait réorienté comme le suggère le groupe d'experts. On peut trouver un résumé du rapport Jenkins dans notre bulletin Nouveautés fiscales en R&D, « **Façonner l'avenir de l'innovation au Canada : le rapport du comité Jenkins** » ou notre [webémission](#) (il est nécessaire de s'inscrire pour avoir accès aux documents archivés).

Favoriser l'innovation est une bonne idée, car l'innovation est essentielle à l'amélioration de la productivité et de la croissance économique du Canada. Toutefois, nous estimons qu'il serait nécessaire de tenir d'autres consultations avant de mettre en œuvre plusieurs des recommandations du groupe d'experts. Nos discussions avec plusieurs représentants de l'industrie nous indiquent que sans consultations approfondies, la mise en œuvre de certaines des recommandations du comité pourrait nuire à l'économie de l'innovation au Canada ainsi qu'aux emplois à valeur élevée et à la croissance économique qui y sont associés. C'est là un point de vue qui a été évoqué dans [notre lettre au Premier ministre](#).

Maintenir le cap sur l'emploi et la croissance au Canada

On pourra trouver dans le rapport des consultations prébudgétaires du Comité permanent des finances de la Chambre des communes (le « Comité ») des indications de sujets susceptibles d'être abordés dans le budget de 2012. Ce rapport s'intitule **Maintenir le cap sur l'emploi et la croissance au Canada**. Compte tenu de la conjoncture économique actuelle plutôt instable, la liste de recommandations du rapport, que nous avons résumées dans notre [Alerte en politique fiscale canadienne](#) du 21 décembre 2011 sur le rapport Drummond, prévoit très peu de nouvelles dépenses et le rapport suggère plutôt au gouvernement fédéral de « maintenir le cap » sur les diverses politiques déjà mises en œuvre. Le rapport recommande, par exemple :

- de renouer avec l'équilibre budgétaire d'ici 2014-2015, comme prévu, sans hausser les impôts;
- de baisser les taux d'imposition des sociétés, selon l'échéancier prévu;
- d'améliorer la compétitivité internationale de la fiscalité canadienne des entreprises au moyen notamment de consultations continues sur la possibilité de mettre en place de nouvelles règles pour l'imposition des groupes de sociétés, d'un examen de l'incidence des règlements 102 et 105 du *Règlement de l'impôt sur le revenu* sur l'accès des non-résidents à des services experts au Canada et de la mise en œuvre des recommandations du groupe consultatif sur le régime canadien de fiscalité internationale;
- de réduire les formalités administratives en examinant et en réduisant la réglementation superflue notamment grâce à la Commission sur la réduction de la paperasse;
- de promouvoir le développement et l'utilisation de l'énergie renouvelable grâce à des incitatifs fiscaux;
- d'explorer les façons d'encourager les Canadiens à faire plus de dons de bienfaisance;
- de réduire le fardeau fiscal des particuliers en permettant le fractionnement du revenu et en doublant la limite des cotisations aux comptes d'épargne libre d'impôt (CELI), mais seulement après le retour à l'équilibre budgétaire;
- de continuer de soutenir le commerce international et les exportations de biens et services canadiens, y compris les ressources naturelles et les services financiers et d'éducation;
- de protéger et de promouvoir les secteurs traditionnels canadiens, par exemple les mines, la foresterie et la fabrication, grâce à des incitatifs fiscaux ou d'autres aides;
- de revoir le régime enregistré d'épargne-invalidité;
- de soutenir et promouvoir les métiers spécialisés en aidant les travailleurs qualifiés à migrer plus facilement d'une province à l'autre, notamment à l'aide d'incitatifs fiscaux ou autres;
- de collaborer avec les provinces et les territoires au sujet de divers enjeux liés aux revenus de retraite et aux pensions, et plus particulièrement de mettre en œuvre le régime de pension agréé collectif.

Les nouvelles initiatives recommandées par le Comité qui pourraient se retrouver parmi les mesures budgétaires comprennent :

- l'examen des enjeux liés au transfert intergénérationnel des entreprises familiales, y compris les fermes;
- la mise sur pied d'un groupe d'experts qui aura pour objectif de « revoir, moderniser et simplifier » le régime fiscal des sociétés et des particuliers;
- l'examen de la date d'échéance de production de la déclaration de revenus et des procédures de production pour les particuliers;
- l'examen des règles entourant les fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) et les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER).

Notre couverture du budget 2012

Les principaux porte-parole de la pratique de Fiscalité de Deloitte assisteront au huis clos du budget à Ottawa afin de communiquer aux journalistes réunis nos commentaires et nos réactions dans le contexte de notre vision de l'avenir du Canada (*L'avenir de la fiscalité, L'avenir de la productivité*). Nous publierons

aussi des alertes sur le budget en français et en anglais et des réactions sur vidéo seront diffusées le soir même. Le 30 mars, nous animerons deux webémissions en direct au cours desquelles nos leaders de la Fiscalité discuteront des implications des mesures budgétaires. Notre webémission en français (cliquez [ici](#) pour vous inscrire) commencera à 9 h HAE et notre webémission en anglais (cliquez [ici](#) pour vous inscrire) commencera à 11 h HAE.

[Accueil](#) | [Sécurité](#) | [Avis juridique](#) | [Confidentialité](#)

1, Place Ville-Marie
Bureau 3000
Montréal (Québec) H3B 4T9

© Deloitte & Touche s.r.l. et ses sociétés affiliées.
TM/MC © Comité olympique canadien, 2011. Utilisé sous licence.

La présente publication est produite par Deloitte & Touche s.r.l. à titre d'information à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne vise aucunement à remplacer les conseils d'un professionnel en la matière. Aucun geste ne devrait être posé sans consulter d'abord son conseiller professionnel. Vous utilisez le présent document et l'information qu'il contient à vos propres risques.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers grâce à un effectif de plus de 8 000 personnes réparties dans 56 bureaux. Au Québec, Deloitte exerce ses activités sous l'appellation Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. Deloitte & Touche s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

www.deloitte.ca
Désabonnement

 **Fil RSS de Deloitte**

Veillez ajouter « @deloitte.ca » à votre liste d'expéditeurs autorisés afin d'assurer la livraison à votre boîte de réception et de visualiser les images.

